




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 25 juin. — Le *Hampshire Telegraph* annonce le départ pour la côte nord de l'Espagne de Barham, de 50 canons. La *Tweed* de 20 canons, et la *Olio* de 16, sont partis tout récemment pour la même destination.

— On nous assure que notre gouvernement, avant ses démonstrations récentes en faveur de la reine Isabelle d'Espagne, a proposé, comme condition *sine qua non*, que la reconnaissance de l'indépendance des républiques du Nouveau-Monde eut lieu, et que le ministère espagnol y a consenti.

— La question de la continuation du monopole du tabac a été vivement discutée dans les chambres françaises, et il a été nommé une commission chargée de faire un rapport sur les moyens à employer pour autoriser la vente libre sans préjudice pour le trésor. Sir Henry Parrell, et le docteur Bowring, consultés par la commission, ont rédigé un rapport qui a été reçu d'une manière flatteuse par la chambre des députés. Ils recommandaient, dans ce rapport, l'abolition entière du monopole. Rien ne semble mieux devoir consolider les sentiments d'amitié établis entre les deux pays, que l'échange des opinions d'hommes publics sur des objets d'un intérêt général. (*Globe.*)

FRANCE.

Paris, le 25 juin. — Il paraît certain que les mesures suivantes auraient été définitivement adoptées dans le conseil des ministres qui s'est tenu hier au château des Tuileries :

« La légion étrangère qui se trouve en ce moment à Alger, sera envoyée immédiatement en Espagne.

« Cette légion, forte de 5,600 hommes, recevra du gouvernement français trois mois de solde, ainsi que des munitions et les approvisionnements convenables.

« M. le général Desmichels en est nommé le commandant.

« Plusieurs officiers supérieurs français seront désignés pour activer le recrutement en France. Un nombre considérable de Polonais avec leurs officiers généraux sont, dit-on, tout prêts à s'enrôler.

« Enfin la France et l'Angleterre réuniront des forces navales considérables sur les côtes d'Espagne.

« La France est prête à mettre en mer sur-le-champ trois vaisseaux de ligne, sept ou huit frégates, et autant de bâtiments légers.

« L'Angleterre enverra de son côté au moins le même nombre de bâtiments. » (*Journal des Débats*)

— On écrit de Bayonne, 21 juin :

« Les carlistes, en attaquant la ville de Bilbao, ont trop compté sur leurs propres forces et sur la faiblesse de leurs adversaires. Il est vrai qu'en commençant l'attaque les carlistes étaient supérieurs en nombre à la garnison et à la milice urbaine de la ville ; presque toute l'armée régulière du prétendant, et plusieurs bandes assez bien armées, s'étaient jetées de ce côté pour s'emparer d'une position aussi importante. La population entière de Bilbao ne s'élève guère qu'à quinze mille âmes, et le chiffre de la garnison a été fort exagéré : elle est tout au plus de quatre ou cinq mille hommes. Mais cette garnison est animée du meilleur esprit. La population, après avoir résisté aux intrigues carlistes, résiste aujourd'hui à la force. Les jeunes gens, les vieillards, tous ont contribué à réparer et à augmenter les fortifications de la place. Aussi les attaques des carlistes ont été repoussées ; plusieurs sorties ont fait éprouver à l'ennemi des pertes considérables, et nous apprenons qu'hier la ville con-

tinuait à se défendre avec toute chance de succès. Des troupes de Bilbao pourront prendre l'offensive contre les carlistes affaiblis, aussitôt que les munitions leur seront arrivées de Portugalette. Le mouvement du général Latre, dont on a parlé hier, a pour but de faciliter l'entrée de ces munitions dans la forteresse. »

— Le 15, le général Valdès se trouvait avec son quartier général à Miranla sur l'Ebre, et se proposait de marcher sur Orduna avec le général Latre, et de manœuvrer de façon à forcer Zumalacarréguy à lever le siège de Bilbao. La nécessité de couvrir la Castille, et la résolution prudente de ne point risquer une bataille décisive avant l'arrivée des renforts étrangers, paraissent avoir dicté la conduite du général dans son plan d'opérations. Bilbao peut se soutenir seul ; mais si cette ville était en danger, elle mériterait bien une bataille, d'autant plus qu'elle serait gagnée par notre armée réunie. (*Abeja.*)

— Toutes les lettres de la frontière s'accordent à dire que la blessure de Zumalacarréguy l'ayant éloigné du commandement de l'armée, sur le refus d'Eraso, il a été remplacé par Villaréal. La balle qu'il avait reçue dans le mollet droit a été extraite par un chirurgien anglais.

Ces lettres ajoutent que, dans la Vendée espagnole comme dans la Vendée française, les villes sont loin de partager les opinions politiques et le fanatisme religieux des campagnes ; que, même à Bilbao, l'esprit de la masse des habitants est excellent, et que les milices urbaines ont juré de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. On croyait généralement que la ville ne succomberait pas, et que les troupes carlistes seraient obligées de retourner sur leurs pas et de regagner leurs montagnes.

PS. On annonce la mort de Zumalacarréguy.

— M. le général Bugeaud a publié ce matin dans le *Journal des Débats* un article stratégique sur les affaires de Navarre. On assure, et ce bruit prend de la consistance, que ce morceau littéraire n'est que le prélude d'un rôle plus actif, et que la conduite d'une partie des secours étrangers serait confiée à l'honorable général. (*Constit.*)

La femme qui doit épouser M. Guizot et qui a, dit-on, un million et demi de fortune, est une proche parente de M. le duc de Broglie, son ami. C'est la veuve du baron de Staël, petit-fils de l'illustre Necker et fils du célèbre auteur de Corine.

— M. de Lamartine est de retour à Mâcon depuis mercredi. Sa santé paraît complètement rétablie. M. de Lacretelle vient également d'arriver dans la même ville.

— Le château de St-Germain va être converti en un établissement pénitentiaire pour les militaires, à l'instar de ceux d'Amérique.

— Le *Journal des Débats* soutient que M. Pasquier est sérieusement indisposé et que cette indisposition est la véritable cause de la suspension des audiences de la cour des pairs. « Il n'est malheureusement que trop vrai, dit ce journal, que M. Pasquier a été saisi de plusieurs accès de fièvre qui, sans présenter un caractère inquiétant, le retiennent chez lui et le condamnent pour deux ou trois jours au moins à un repos absolu. » D'un autre côté, on assure que M. le président, en sortant de table mardi dernier, s'est rendu à cheval à Neuilly, et qu'il a éprouvé dans le trajet un refroidissement ; mais dès hier il a reçu ses amis, et ce matin il était à peu près comme à son ordinaire.

— La *Tribune* a été condamnée hier par le tribunal de première instance, septième chambre, pour avoir paru lorsque le cautionnement de ce journal n'était plus complet, dans la personne de son gérant, à un mois de prison et 200 francs d'amende.

— Alexandre Swi-toslawski, illustre réfugié polonais, vient de mourir à Paris à l'âge de 28 ans. Il fut un des 16 braves qui donnèrent le signal de la révolution à Varsovie, en attaquant le Belvédère, château du Zcaréwicz.

— Le *Moniteur du commerce* dit que M. le comte de Rigny est allé à Aix-la-Chapelle où il doit prendre les eaux.

— Hier matin, depuis le Pont-Neuf jusqu'au Pont des-Arts, les quais et les parapets des deux ponts étaient garnis d'une foule de curieux en contemplation devant un habile nageur qui faisait la planche, tout à-coup des cris d'alarme se sont fait entendre sur toute la ligne des quais, le nageur ayant manqué le fil de l'eau s'était violemment heurté contre une des piles du pont du Carrousel et avait disparu ; en un clin d'œil, plusieurs marins se sont jetés à l'eau pour secourir le malheureux dont la trace était déjà perdue ; lorsqu'au grand étonnement du public on l'a vu revenir sur l'eau et recommencer à faire la planche avec une tranquillité parfaite. Cependant un batelier a sur l'invitation de la foule saisi l'intrépide nageur et l'a jeté dans sa nacelle pour lui administrer les secours dont il avait sans doute besoin après un si rude choc mais à peine l'avait-il touché qu'il a replongé de nouveau dans la Seine. Il est impossible de peindre le frémissement et les cris d'indignation qui sont partis de la foule. A quoi le batelier a riposté par des éclats de rire et des coups d'aviron multipliés assésés sur la tête du nageur qui continuait à faire la planche.

On a su enfin que ce n'était qu'un mannequin qui avait un collier et des jarretières de liège qui le fixait à la surface de l'eau et chacun de rire à son tour de la mystification. Les journaux mystifient bien autrement les parisiens tous les jours de l'année.

— On lit dans l'*Echo de la Frontière* : Nous avons dévoilé, il y a quelque temps, un singulier commerce fait par les Juifs de la Champagne, des petits sous blancs de 1791, dit à la grenade, aux armes de France et marqués du W. Sans garantir que ces sous contenaient de l'or, nous avons constaté un fait matériel ; celui des achats qu'on en faisait sur plusieurs points à un taux très-élevé et les motifs singuliers qu'on leur donnait. Depuis l'éveil donné par l'*Echo de la Frontière*, les chimistes de Dunkerque ont analysés ces sous, et n'y ont pas trouvé d'or. M. Muilliot, orfèvre de cette ville, chez lequel on abondait de toutes parts avec des sous à la grenade, et qui ne demandait pas mieux que d'y trouver de l'or, en a fondu deux et les a transmis en lingot à la monnaie de Paris. D'après cet envoi M. Lecour, essayeur, lui a transmis un bulletin le 22 juin ; que nous avons sous les yeux, et qui ne contient que ces mots, *cuivre ne tenant pas d'or.* Il s'ensuit donc de là que les sous désignés ne sont réellement que des pièces de billon comme les autres, mais d'où vient le commerce qui s'en est fait en Champagne, et particulièrement à Reims, dont les voituriers, viennent en ramasser jusques dans les verreries de l'arrondissement d'Avesnes en y chargeant des bouteilles ? ne sera-ce pas la suite d'une spéculation peu licite due à l'imagination inventive des descendants du peuple ? Par exemple : un juif dévot, dans une ville achete certains sous à 2 fr. 50 cent. la pièce, il en achète effectivement, et à la vue de tout le monde, un pe-

tit nombre à ce taux ; alors s'élèvent des spéculateurs, qui, certains du débit à 2 fr. 50 c., ramassent les mêmes sous à 1 fr. ou 1 fr. 50, des compères du juif leur en apportent en masse, réalisent leurs bénéfices, puis vont dans une ville voisine exercer la même industrie, tandis que les derniers détenteurs de sous attendent, pour les placer, une bonne occasion qui ne se reproduira plus. Jusqu'à plus ample renseignements, nous engageons nos concitoyens à ne prendre les sous à la grenade que pour cinq centimes.

— Le *Réformateur* annonce que le total général de la souscription destinée à couvrir les 50,000 fr. d'amende auxquels ont été condamnés ses défenseurs, s'élève à 6,152 fr. 77 c.

— L'Académie française a procédé aujourd'hui au renouvellement de son bureau. Elle a fait choix de M. Tissot pour directeur, et de M. Nodier pour chancelier.

Du 27 juin. — Zumalacarrégu est mort.

Cette nouvelle vient d'arriver par la dépêche télégraphique suivante, affichée à la bourse de Paris :

Bayonne, 27 juin.

« Le général Harispe, au ministère de la guerre. Zumalacarrégu est mort le 25, à 11 heures, des suites de sa blessure. »

Les journaux annoncent ce matin la mort du peintre Gros, le plus grand coloriste de l'école impériale.

M. Gros n'est point mort d'apoplexie. Son corps a été trouvé hier dans la Seine à Meudon; depuis la veille, il avait disparu de son domicile, et la dernière personne qui l'avait rencontré, l'avait vu vendredi à onze heures du matin sur le pont des Arts.

Le talent de M. Gros avait beaucoup baissé depuis quelques années, et cet artiste était profondément affligé de ne plus retrouver en lui le peintre d'Eylau, d'Aboukir, de la coupole de Sainte-Geneviève, des pestiférés de Jaffa, etc. Son talent s'était, dans ces derniers temps, tourné assez malheureusement vers le genre anacréontique, et son retour au genre historique, signalé au dernier salon par le tableau d'Hercule faisant manger Diomède, roi de Trèce, par ses propres chevaux, n'avait pas été moins déplorable.

M. Gros avait au plus 60 ans; il laisse, dit-on, une fortune considérable.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 28 JUIN.

Malgré le mauvais temps d'hier et l'incertitude de celui d'avant-hier, les waggons, sur le chemin de fer, quoique non couverts, étaient en partie remplis de monde.

— Avant-hier, à l'heure où la Bourse se ferme, un omnibus vint stationner place de la Monnaie pour concourir à son tour avec les fiacres qui viennent aussi stationner au bureau du chemin de fer. A l'instant, quatre à cinq fiacres l'entourèrent, le cernent et empêchent qu'on n'approche de l'omnibus. Indigné des procédés que les cochers de fiacre font subir à l'omnibus, un particulier propose aux personnes sortant de la Bourse de se frayer un chemin vers l'omnibus et d'y entrer; ce qui fut fait. Les cochers semblaient vouloir riposter, mais ils firent place. Une vingtaine de personnes entrèrent dans l'omnibus et l'invitèrent de faire une course avec eux. Alors, un fiacre vient heurter avec sa voiture contre l'omnibus. Plainte en fut dressée sur-le-champ et signée par les personnes qui s'y trouvaient.

— La Société de botanique et d'agriculture de Louvain a décerné hier ses prix. Le prix de la plus belle collection de plantes en fleurs a été adjugé au contingent de M. le vicomte de Schrynmackers; celle de belle culture l'a été au *Lilium eximium*, exposé par Paschal d'Quyn, sous le n° 313. Le premier accessit à ce prix a été accordé au *Fuchsia globosa*, exposé par M. de Schrynmackers; sous le n° 388. Le second accessit l'a été au *Metrosideros semper floreens*, exposé par le même, sous le n° 394. Dix-sept mentions honorables ont en outre été prononcées.

— On se rappellera que les journaux ont annoncé, il y a environ deux mois, que le nommé Vanthothuysen, ci-devant garde-champêtre à Ramsdonck, avait été arrêté comme soupçonné d'avoir assassiné un milicien à qui il avait donné l'hospitalité, au mois d'août 1831, et que l'on disait avoir disparu depuis cette époque.

Le milicien que l'on disait avoir été tué et enterré par Vanthothuysen, a été découvert près de Courtray, il a comparu devant M. le juge d'instruction, et Vanthothuysen a été mis en liberté le 24 du courant.

On a beaucoup à se louer de l'activité qui a été déployée dans cette affaire. (J. de la Belg.)

— On écrit de la Hollande au *Courrier*, en date du 24 juin :

« Ainsi que je m'y suis attendu, vos journaux orangistes ont fait chorus pour révoquer en doute la nouvelle que je vous ai donnée dernièrement des troubles survenus à Amsterdam à l'occasion de la perception de certains impôts. Voici maintenant de quoi leur fournir matière à de nouveaux démentis aussi solides que les premiers.

« L'opposition au gouvernement des Nassau ne se borne plus à quelques villes; elle fait de rapides progrès, et le jour n'est pas bien éloigné où elle sera générale dans la vieille Hollande. La Frise, cette province naguère encore si dévouée, se montre rebelle à son tour; ses habitans sont épuisés par les impôts et ne se font aucun scrupule pour manifester hautement leur mécontentement. Après nous avoir ruinés, disent-ils, vous voulez encore prélever sur nos maisons des charges qui dépassent leur valeur; eh bien, nos maisons sont à vous, brûlez-les; mais nous ne payons plus. Que nous importe que Guillaume règne ou non en Belgique; nous avons acheté assez cher le peu de gloire de la campagne des dix jours; ce que nous voulons c'est la paix, c'est l'ouverture des communications avec nos voisins, et rien de plus.

« Cet état de choses a pris une tournure assez sérieuse pour que le gouvernement ait cru nécessaire de faire occuper la Frise par deux régimens (afdeeling.)

« La Gueldre se remue également et menace de s'opposer par la force à la spoliation de ses revenus. Le Brabant septentrional ne reste pas en arrière dans ces manifestations de l'opinion publique; si la force armée permanente ne les obligeait à la patience, ses habitans auraient déjà tendu la main aux institutions républicaines du congrès belge. »

— Vendredi à midi, l'adjudication des sangsues qui devait se faire rue du Bord-du-Verre, à la pharmacie générale de l'armée, n'a pas eu lieu faute de soumissionnaires. Les sangsues sont à 14 fr. le cent. Semblable chose est encore arrivée au mois de décembre de l'année dernière, et le gouvernement a été obligé de passer, avec une personne de Gosselies, un marché pour un terme de six mois qui expire le 1^{er} juillet prochain.

LIEGE, LE 29 JUIN.

AVIS.

Nous faisons part à nos lecteurs que nous nous proposons de donner une plus grande extension au format du *Politique*. De cette manière, il nous sera possible de varier davantage les matières et de développer certaines parties de la rédaction. Nous regrettons de n'être pas encore en mesure d'opérer ce changement avec le commencement du mois de juillet; il aura lieu dans le cours du trimestre.

Nous avons fait remarquer, il y a quelque temps, que le *Moniteur* n'avait point publié l'état des recettes effectuées pendant le premier trimestre de 1835. Nous avons ajouté qu'on attribuait cette absence de publicité à un déficit dans plusieurs branches des revenus publics. Voici ce qu'on lit dans l'*Union* à ce sujet :

« Les rôles de la contribution foncière, la branche la plus importante du revenu public, sont ordinairement mis en recouvrement du milieu à la fin de février. Il en a été ainsi l'année dernière, mais pour sept provinces seulement, l'introduction de la péréquation cadastrale dans les provinces de Liège et Namur, ayant retardé jusqu'au mois de mai la

mise en recouvrement de ces rôles. En 1835, le vote tardif du budget des voies et moyens a été une première cause générale de retard; ensuite ce qui avait fait ajourner en 1834 la perception pour deux provinces, la péréquation cadastrale, s'est présenté pour les provinces d'Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale et Hainaut, précisément celles qui entre pour la plus forte part dans les recettes de l'état. En 1835 donc, les rôles de la contribution foncière, et aussi ceux des contributions personnelle et des patentes, n'ont été mis en recouvrement qu'après l'expiration du premier trimestre, c'est-à-dire dans les mois d'avril et mai. Voilà par conséquent une explication toute simple, toute naturelle, du déficit du premier trimestre sans qu'on puisse en inférer autre chose qu'un ajournement de perception, et nous avons tout lieu d'espérer que l'état du semestre finissant le 30 juin en fournira la preuve. »

Nous n'avons point parlé de la contribution foncière, il n'y a donc de ce chef aucune réponse à faire à l'*Union*. Nous avons dit que le déficit présumé portait sur les douanes, les accises, le timbre et l'enregistrement. Voici ce que dit à ce sujet la feuille bruxelloise : « Quant au timbre, à l'enregistrement, on n'ignore pas l'empressement qu'ont apporté les officiers ministériels, dans les derniers jours de décembre, à s'approvisionner de papiers timbrés et à faire enregistrer tous les actes qu'ils avaient dans leurs études, afin d'échapper à l'imposition nouvelle qui devait les frapper à partir du 1^{er} janvier 1835. — Pour la douane et les accises il en a été absolument de même; les négocians, les brasseurs et les distillateurs se sont hâtés de déclarer pour la consommation la plus grande partie des marchandises et des boissons qu'ils avaient en entrepôt ou en magasin. C'est même à cela qu'on doit attribuer l'élevation des recettes de 1834, ces deux branches d'impôt ayant à elles seules produit 2 millions d'excédant sur les évaluations du budget. Ici encore l'éventualité de la suppression des 10 centimes additionnels a dû se faire sentir, et le commerce aura très-certainement laissé accumuler dans les entrepôts des marchandises que les besoins de la consommation l'obligent maintenant à retirer. »

« Si les recettes ont été moindres pendant les mois de janvier, février et mars de cette année qu'elles ne l'avaient été l'année dernière sur les douanes, les accises, le timbre et l'enregistrement, elle auront depuis repris leur équilibre, ce que tend à démontrer du reste l'activité des transactions immobilières et des affaires en général. »

Il y paraît résulter de tout ce qu'on vient de lire qu'il y a véritablement déficit dans les branches de revenus indiquées. Quand le *Moniteur* aura publié les chiffres, nous pourrions discuter la valeur des explications données par l'*Union*.

Le *Courrier de la Meuse* déclare qu'il n'a pas eu l'intention de parler de nous le moins du monde dans son article sur le tiers parti. A la bonne heure, et nous admettons très-volontiers les explications de notre loyal confrère :

« Que le *Politique* se détrompe, dit-il, il n'est pas entré dans notre esprit de le draper à la *Pa-gès* ni de lui donner les *souliers ferrés de M. Dupin*. Nous savons assez bien que tous les habits ne vont pas à toutes les tailles, ni toutes les chaussures à tous les pieds. Les gros *souliers ferrés de M. Dupin* surtout écorcheraient bien des *épidermes délicats*. »

Jamais non plus il n'est entré dans notre esprit de draper notre superbe confrère. Nous savons très-bien aussi que tous les habits ne vont pas à toutes les tailles, et, par exemple, qu'une robe de jésuite, longue ou courte, nous irait assez mal. Vous dites, *Courrier*, que les *souliers ferrés de M. Dupin* pourraient écorcher des *épidermes délicats*; c'est possible, bienveillant confrère; mais des sandales de capucins que des *malveillans* vous accusent de vouloir remettre à la mode, nous écorcheraient bien davantage. Grand merci toute fois pour vos bonnes intentions.

Nous recevons avec non moins de reconnaissance les félicitations du *Courrier de la Meuse* à propos de l'inébranlable fermeté de nos opinions. Il est vrai que nous n'avons jamais été ni orangiste,

tes ni carlistes. Du reste, nous retournerons à notre confrère les complimens qu'il nous adresse, et c'est justice. — N'est-ce pas qu'il a toujours, par exemple, travaillé au succès électoral de M. Ernst? Nous le demandons aussi à ses lecteurs?

Le *Courrier* s'étonne de trouver de la bienveillance chez des gens qui croient avoir le pied ferré. Quant à cela, personne au monde ne se croit plus ferré que notre tant modeste confrère, et chacun sait cependant toute l'étendue de sa mansuétude.

Le *Courrier de la Meuse* termine enfin par quelques allusions à la fortune de notre journal, *gaidant bene nati*, s'écrie-t-il. A notre tour de dire, la citation n'est pas adroite, *Courrier*; car aucuns pourraient répondre, à vous et à vos pareils: *gaidant bene nanti*; mais moi, je suis trop poli pour vous citer *Bazile*.

Nous avons dit que le comité pour le chemin de fer de Cologne à la frontière belge venait de faire connaître, par avis du 22 juin, que la liste des souscriptions serait fermée, lorsque celles-ci auraient la somme de 1,800,000 thalers. On vient de publier à Cologne un nouvel avis, daté du 24 juin par lequel le comité annonce que la somme de 1,800,000 thalers (plus de 6,678,000 fr.) a été souscrite et la liste fermée. Cet avis est signé comme suit: « Le comité pour le chemin de fer de Cologne à la frontière belge, Steinberger, J.A. Backer, L. Camphausen, Deichmann, Merckens, Schwitzer, de Wittgenstein. »

Le *Moniteur* publie l'ordre du jour suivant:

« Le ministre de la guerre, par suite de nombreuses demandes qui lui ont été adressées, croit devoir faire connaître à l'armée que le gouvernement n'a autorisé ni levée, ni formation de corps auxiliaires destinés à servir hors du royaume, et qu'en conséquence il n'a eu à statuer sur aucune espèce d'autorisation à accorder, dans ce but, aux officiers généraux ou supérieurs dont les noms ont été cités dans les journaux.

« MM. les officiers doivent donc s'abstenir d'adresser des demandes au département de la guerre, pour obtenir l'autorisation de servir dans ces prétendus corps, qui n'ont existé que dans les feuilles publiques par lesquelles cette annonce a été propagée, sans qu'elle ait jamais eu le moindre fondement. »

La nouvelle la plus importante de ce jour est celle de la mort de Zumalacarrégu. (V. France.)

— On assure que MM. Fleury et Donies, colonels, commandant respectivement les légions de la garde civique mobilisée des provinces de Liège et du Brabant, viennent d'être nommés, le premier lieutenant-colonel, et le second major, dans la réserve de l'armée créée dernièrement par un arrêté royal.

— Le gouvernement français a ajourné à la prochaine session législative, la révision du tarif des douanes, mais en attendant, le ministre du commerce, use de la faculté accordée au pouvoir exécutif, d'opérer des réductions de droits par ordonnances, sauf à les présenter aux chambres pour les convertir en lois. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la disposition ci-après, pouvant favoriser également, l'écoulement de nos grains indigènes, et le placement des grains étrangères constituant une branche importante de notre commerce maritime:

« Par ordonnance du 21 juin, le droit d'importation des grains de lin est fixé de la manière suivante:

Gaines	{ par navires français, 1 fr. }	} par 100 kil.
de lin impi.	{ par navires étrangers ou par terre, 1 50. }	

« La réduction prononcée par ladite ordonnance sera immédiatement applicable. »

— On lit dans l'*Eclair* de Namur, 26 juin:

« Il est question d'établir incessamment, une société à Namur, pour l'organisation des courses annuelles des chevaux; cette société doit se constituer avant peu. Le 4 du mois prochain les actionnaires se réuniront à cette fin, au foyer de la salle du spectacle. Elle compte déjà 42 sociétaires, appartenant à notre province, et soixante-dix

actions de prises. Le but de cette société est d'établir des courses annuelles de chevaux dans la province de Namur. D'après le projet de règlement, la grande partie des revenus de la société sera employée à donner des prix lors des courses des chevaux; il devra s'en trouver un pour les chevaux nés et élevés dans la province de Namur, et un autre spécialement affecté aux courses des chevaux de labour. Nous croyons que cette société, aussitôt qu'elle sera connue, trouvera assez de membres pour se soutenir convenablement et atteindre le but qu'elle se propose; c'est ce qui ne peut qu'avoir le meilleur résultat pour l'amélioration de la race des chevaux de notre pays. »

— On écrit de Gand, 26 juin:

« Hier, dans la matinée, deux dames arrivées le même jour à l'hôtel des Pays Bas en cette ville, ont volé chez Mlle. Parigot une pièce de gros de Naples et quatre foulards. Signalées presque aussitôt à la police, elles ont été arrêtées à l'estaminet des *Trois Cygnes*, faubourg de Bruxelles, d'où elles voulaient prendre la diligence pour Bruxelles. Elles étaient nanties des objets volés.

— Le comte de Lennox, qui se trouve à Londres, se propose de faire une ascension en ballon pour aller à Paris.

— On mande d'Anvers à l'*Indépendant*: Le gouvernement prussien a obtenu de la France pour le service de sa correspondance en passe du territoire belge, une accélération remarquable dans le transport de ses dépêches jusqu'à notre frontière du midi.

L'administration des postes de Bruxelles a déjà su faire profiter la capitale, de cet avantage, il reste à traiter avec la Prusse la question du transit de ses dépêches par la Belgique, pour continuer ensuite l'accélération projetée vers les gouvernements du Nord. Cette question, assure-t-on, éprouve à Bruxelles, dans ce moment-ci, certaines difficultés, toutes basées sur un principe d'économie, trop minime sans doute, pour pouvoir empêcher la conclusion d'un traité aussi avantageux, et que M. Zur Hosen, directeur des postes à Aix-la-Chapelle, sollicite plus dans l'intérêt général que dans celui particulier de la Prusse.

A Anvers, où les relations avec le Nord sont si considérables et si suivies, surtout pour tout ce qui tient au commerce des céréales venant de la Russie, ce n'est pas sans un vif intérêt que l'on y a entendu parler de l'introduction des améliorations qui feraient gagner quatre journées au retour des réponses d'Odessa toujours si longuement attendues.

— On lit dans le *Phare*: « L'événement arrivé au Cirque Olympique de MM. Tourniaire, a eu des suites plus graves qu'on ne se l'était imaginé dans le principe. Un jeune peintre en bâtimeus de cette ville, demeurant au Vieux-Poids, marié et établi depuis peu, a eu la jambe cassée: on la lui a remise, mais les mouvemens qu'il s'est donnés pendant les chaleurs que nous avons eues ont défait deux fois l'ouvrage des gens de l'art, et la chose en est venue au point qu'on a dû, à ce qu'on assure, lui amputer la jambe aujourd'hui. L'épouse de ce malheureux est morte en couche avec son enfant depuis le fatal accident arrivé à son mari, tous deux ont été enterrés hier: la vue de son mari revenant en voiture le jour de sa chute avait horriblement effrayé cette femme. D'autres personnes ont encore le visage meurtri et écorché des suites de leur chute des troisièmes et secondes. Puissent ces tristes accidens engager l'autorité à surveiller à l'avenir les constructions du genre de celles du Tivoli et à s'assurer d'avance de leur solidité. »

— Le *Handelsblad* dément de la manière la plus formelle toutes les annonces de prétendus armemens faits en Hollande pour don Carlos; ce journal ajoute qu'ils ne se donneraient pas la peine de réfuter ce qu'ont dit sur ce sujet certains journaux de Bruxelles, si leurs mensonges n'avaient pas été répétés par les feuilles de Paris.

— Une jeune fille des environs de Sandrup (France), a découvert tout récemment, dans un champ où elle travaillait, un vase d'argile contenant 1450 pièces d'argent, presque toutes à l'effigie de Philippe, père et fils, et de Gordien.

— On écrit de Tongres, 25 juin:

« L'introduction clandestine de sel tiré de Maestricht continue toujours; samedi dernier, à la chute du jour, deux employés des douanes se dirigeant vers une commune limitrophe de cette ville, virent arriver deux individus vêtus chacun d'un sareau et portant sur la tête un sac; un des employés accoste ces individus et leur ordonne de s'arrêter, mais aussitôt ils se débarrassèrent de leurs paquets et prirent la fuite. Vérification faite des deux sacs, on vit qu'ils contenaient chacun environ 50 kilogrammes de sel.

« Pendant que les employés étaient revenus en ville pour consommer la saisie de ces objets, on vit successivement entrer une dizaine d'autres fraudeurs, tous chargés comme les précédents.

« Si cette petite fraude continue, il faut néanmoins convenir qu'il serait difficile dans la saison actuelle de la réprimer totalement, parce que tant que la moisson est sur pied, les fraudeurs trouvent trop aisément le moyen de s'abriter et de tromper la vigilance des employés; aussi, on a remarqué qu'ils marchent tous isolément, et qu'aussitôt qu'un ou deux sont pris, ceux qui suivent sont prévenus et changent leur direction. »

— Tous les auditeurs militaires sont actuellement, et déjà depuis plusieurs jours, revêtus dans leurs fonctions d'un uniforme; il consiste en un habit bleu à une seule rangée de boutons, brodé en or au collet, à la taille et aux paremens, pantalons bleu, épée et chapeau militaire.

— Avant-hier a eu lieu la remise de l'épée d'honneur que les officiers de la garde civique mobile de Courtrai ont décernée au sous-lieutenant Ch. Verschuere.

— On écrit de Vienne, 20 juin:

« Le bruit court que S. M. l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, auront une entrevue à Teplitz. Cette entrevue n'aurait pas seulement pour but, de la part des deux derniers monarques, de faire la connaissance personnelle de notre bien aimé empereur, mais aussi de s'entretenir particulièrement sur divers objets de politique et surtout des affaires d'Espagne.

« On est d'autant plus fondé dans ces conjectures que l'empereur de Russie et le roi de Prusse sont accompagnés de leurs ministres des affaires étrangères. »

— Un document intéressant, publié par ordre du gouvernement britannique, présente le tableau du nombre des annonces insérées dans les feuilles publiques de Londres, pendant les années 1831, 1832, 1833 et 1834, ainsi que des sommes qu'a rapporté au trésor le droit dont sont, comme on sait, frappées en Angleterre ces sortes d'insertions. Il résulte de ce tableau qu'en 1834, le nombre des annonces a été de 452,379, et que la somme du droit s'est élevée à 33,988 liv. sterl. (849,700 fr.); en 1831, il n'y avait eu que 358,267 annonces, qui avaient rendu au trésor 62,680 livres sterling (1,567,000 fr.)

Cette différence provient de ce que le droit a été réduit en 1833 de près de deux tiers. Cette réduction du droit a amené, comme il arrive toujours une augmentation de plus d'un quart dans le nombre des annonces. Cette augmentation, qui ne paraît pas arrivée à son dernier terme, reproduira probablement dans quelques années la même somme d'impôt, en laissant en accroissement de bénéfice aux entreprises.

Les journaux qui ont eu le plus d'annonces en 1834 sont le *Courier*, le *Globe*, le *Morning-Chronicle*, le *Morning-News* et le *Standard* qui en ont eu de 10 à 20,000 chacun; le *Morning Advertiser* et le *Morning Post*, qui en comptent de 30 à 40,000; le *Morning-Herald*, qui figure pour 64,577, et fin le *Times*, dont les annonces se sont élevées en 1834, à 113,637. Le produit pour ces huit journaux seuls s'est élevé à environ 26,600 livres st. (65,000 f.) c'est-à-dire près des trois quarts du produit total.

— Un capitaine de vaisseau vient de ramener de l'Indochine à Bordeaux, une troupe complète d'acteurs indiens qui se proposent de donner des représentations de drames de leur pays, sur le grand théâtre de cette ville.

MODES PARISIENNES.

La fête donnée à Tivoli, mardi dernier, avait attiré une affluence extraordinaire; les ducs d'Orléans et de Nemours y assistaient, et la société fashionable s'y était donné rendez-vous. Nous ne citerons aucune toilette remarquable, et cependant toutes (celles des étrangères exceptées) étaient d'une élégante simplicité. Presque toutes les robes étaient de mousseline blanche unie; peu de pèlerines, mais beaucoup de doubles cols, l'un petit, l'autre très grand, ornés tous deux d'une fort belle dentelle. Rien que des pailles d'Italie ou de riz, ornées de rubans de Gros de Naples blancs unis, avec un ou deux filets satins; les pailles d'Italie ornées de plumes blanches, les pailles de riz de touffes de fleurs blanches.

Nous citerons comme jolie toilette de matin un peignoir en organdi bleu azuré, brodé à bois blancs; rien qu'un ourlet autour de la pèlerine et sur le devant, mais une belle ceinture en gros grain bleu, broché blanc, et un ruban semblable noué autour du cou. Un magnifique collet couvert d'une broderie toute formée de jours et de cordonnets, et vraiment plus belle que la dentelle de Malines qui l'entourait. Une capote en poul de soie blanc, doublée de crêpe bleu, et ornée sur le côté d'une branche de jacinthe bleue.

D'autres peignoirs en batiste d'Ecosse sont garnis d'une petite valenciennaise. Sur le devant, quatre ou cinq nœuds en batiste garnis de valenciennaise s'accordent parfaitement avec cette simplicité. La ceinture pareille est également nouée, ainsi que la pèlerine fermée par trois petits nœuds de batiste.

La belle batiste d'Ecosse est beaucoup employée pour peignoirs on en voit de charmantes, garnies tout autour d'un double rang de garnitures pareilles festonnées. La pèlerine double, ainsi garnie, donne beaucoup de grâce à la tournure.

Les MEDECINS, CHIRURGIENS et PHARMACIENS de la province, sont invités à se réunir dans la salle académique de l'Université de Liège, mercredi premier juillet 1835, à 5 heures et demie du soir, pour continuer à discuter les statuts de l'association pour la caisse de prévoyance. Liège, le 24 juin 1835.

Le secrétaire, TH. VAUST, docteur en médecine.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 26 juin.

Naissances: 1 garçon, 3 filles.

Décès: 2 garçons, 2 filles.

Du 27. — Naissances: 2 garçons, 4 filles.

Décès: 1 homme, 1 femme, savoir: Jean Joseph De Lambert, âgé de 28 ans, graveur, rue des Marais, époux de Théodore Alexandrine Victoire Longueville. — Marie Françoise, Gilis, âgée de 48 ans, sans profession, rue St. Eloy.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a perdu sur la route de Liège à Bruxelles, il y a environ 15 jours, une ÉPINGLE BROCHE, monture gothique en or jaune avec un corail camée, grandeur d'un pouce et demi, BONNE RÉCOMPENSE à celui qui en donnera connaissance à M. Gme. CULOT, joaillier bijoutier, rue Pont-d'Ile, n° 34, à Liège. 838

La Société des Six Bonniers, à Seraing, ayant plusieurs fours à calciner en activité, informe MM. les consommateurs qu'elle peut leur fournir du COAK de première qualité à un prix modéré. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leurs commandes, sont priées de s'adresser à M. H. MOYSE, leur receveur à Ougée. 820

M^e DUSART, notaire, rue Féronstrée à Liège, fait savoir que le mardi sept juillet 1835, à 2 heures de relevée, il VENDRA aux enchères en son étude, UN BOIS situé à Oneux, commune d'ocquier, en Condroz, contenant environ 220 perches borné par les bois de M. Vandenstein de Jehay et de Troussel. Le taillis n'a pas été coupé depuis douze ans. S'adresser audit M^e DUSART notaire. 774

Le MARDI 30 de ce mois, deux heures de relevée, le notaire PAQUE procédera, par devant OPHOVEN, juge-de-peace, en son bureau rue Neuve derrière le Palais, à la VENTE aux enchères publiques d'une belle et bonne MAISON de COMMERCE, sise à Liège, rue Poits-en-Sock, Outre-Meuse, n° 926, enseignée du Cavalier. Les reutes qui la grevent en rendent l'acquisition très-facile. 742

Le JEUDI, 23 JUILLET 1835, à une heure après-midi, au domicile de la veuve Henvaux, cabaretière, près l'église de Saive, canton de Fléron, les représentants du sieur Arnold Magnée, et de dame Catherine Lemouche, feront VENDRE aux enchères publiques, par le ministère du notaire MONFELD, de résidence à Saive, une petite FERME, composée d'un bâtiment d'habitation et d'exploitation avec environ sept bonniers métriques de jardin, terres, prés et prairies, le tout de première classe, situé sur les communes de Saive et Wandre. Aux conditions dont on pourra prendre connaissance chez ledit notaire, dix jours avant la vente. L'adjudicataire aura toute sûreté et facilité pour payer.

PROVINCE DE LIEGE.

CONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DE BIERSET A HANNUT.

AVIS.

Mercredi 15 juillet 1835, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de la commission des actionnaires, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux à faire pour la construction d'une partie de la route de Bierset à Hannut, divisée en 3 lots, savoir:

1^{er} Lot. Sur une longueur de 2847 m. 50 c. commençant à l'extrémité du pavage de la route existant de Liège à Bierset.

2^e Lot. Sur une longueur de 2267 m. 80 c. à la suite du premier lot.

3^e Lot. Sur une longueur de 3213 m. 90 c. à la suite du 2^e lot; ces trois lots seront ensuite réunis, s'il y a lieu pour en faire l'objet d'une seule adjudication.

On peut prendre connaissance du devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication, à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, de MM. les commissaires des districts et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires à Waremmé. Liège, le 25 juin 1835.

Le gouverneur de la province de Liège, Baron VANDENSTEEN.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

RENARD-CROISLET, rue à la Goffe, demeure maintenant au commencement du faubourg Ste. Marguerite, à Prusseigne du Cheval Blanc, n° 48; continue son COMMERCE de FERS et QUINCAILLERIE. 672

MONT DE PIÉTÉ.

Mercredi 1^{er} juillet et jours suivants, à deux heures précises, on VENDRA publiquement, dans une des salles de l'établissement (quai de la Batte, n° 112), les gages surannés reçus en avril 1834.

Le mont-de-piété prête pour les bijoux, la vaisselle et les objets d'or et d'argent à raison de 45 de leur valeur au poids, et pour tous les autres effets, à raison de 25 de leur évaluation.

En s'adressant directement à l'établissement, on ne paie que 8 p. 0/0 d'intérêts sur une somme de 400 francs, et seulement 7 p. 0/0 lorsque le prêt excède 800 francs. L'emprunteur n'a aucun autre frais à supporter. On peut traiter avec le directeur exclusivement, à son domicile à l'établissement.

Ceux qui se servent de l'intermédiaire des commissionnaires jurés du Mont, sont prévenus que le salaire de ces agens est fixé d'après les tarifs suivants:

Pour un gage d'un franc, 2 cent. de port, 1 cent. de report	2	3	2
» 2 » 2 » 2 »	3	4	2
» 3 » 3 » 3 »	4	6	2
» 4 » 4 » 4 »	5	6	4
» 5 » 5 » 5 »	6	8	4
» 6 » 6 » 6 »	7	8	6
» 7 » 7 » 7 »	8	10	6

Idem 40 francs à 200 francs, 4 pour cent de port, 1/2 p. 0/0 de report.

Sur l'excédant de 200 francs 1/2 p. 0/0 de port, 1/4 p. 0/0 de report.

Lorsqu'un gage a séjourné trois mois dans les magasins, l'emprunteur a la faculté de le faire vendre.

Les frais de vente sont fixés à 5 p. 0/0. Liège, le 23 juin 1835.

Le directeur, Félix JEHOTTE.

EAU ADMIRABLE ONDONTALGIQUE,

DE P.-J. LEBRUN.

Seul dépôt pour Liège, chez GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'Ile, n° 32.

Cette EAU, nommée à juste titre admirable, est le plus puissant des spécifiques connus pour la conservation et le rétablissement des dentures. Ses vertus seront facilement appréciées par les personnes qui en feront usage: elles reconnaîtront qu'elle enlève de suite le tartre des dents, qu'elle dissipe les mauvaises odeurs de la bouche, qu'elle guérit en peu d'instans l'atonie des gencives, les aphtes, les ulcères elle est merveilleuse pour le scorbut; non-seulement comme remède, mais encore comme préservatif; elle donne à l'émail des dents une blancheur éclatante; appliquée pure sur les dents cariées, deux ou trois fois le jour, au moyen d'un peauf de coton introduit dans la dent, elle arrête la carie, assainit le reste de la dent, et permet de la conserver. Les personnes qui feront usage de cette eau reconnaîtront facilement que nous n'avons nullement exagéré les qualités qui doivent la faire préférer à tous les spécifiques connus destinés au même usage. Prix un franc la bouteille. P. J. LEBRUN.

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

PAR HENRI DEL VAUX, DE FOURON. PRIX: 5 FR. AU BUREAU DU POLITIQUE.

Une SERVANTE sachant faire une cuisine bourgeoise, se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Fonds anglais du 25 juin. — Cons. 94 3/8 0/1. belge, 98 Holl. 55 3/4. Port. 85 0/0. Esp. cortés, 14 1/2, escompté diff. 00 0/0, passive 12 0/0. Scrip. 00 0/0.

Bourse de Vienne du 19 juin. — Métalliques, 102 0/0. Actions de la banque 1347 0/0.

Bourse de Paris, du 27 juin. — Rentes, 5 1/2, 10 fin cour., 108 25. — Rentes, 3 p. c. 78 40, fin cour., 7 — Actions de la banque, 00000 00. — Emprunt de la de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 96 10, fin cour. 96 20. — Emprunt Guebhard, 46 0/0, fin cour., 00 — Rente perpétuelle. 5 p. c., 41 0/0, fin cour., 00 — Trois p. c. 27 1/2, fin cour., 00, différée, 16 7/8 — Cortés, 34 3/4. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti, 0000 0/0 — Grec, 000. — Emp. belge, 100 0/0, fin cour., 100 1/2 — Empr. romain, 100, fin cour., 100 1/4 — Empr. de la de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 109 3/4 — Cortés, 47 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 26 juin. — Dette active 55 1/4 0/0. Dito 5 1/2, 100 3/4 000. — Dito Différée, 0 00/000. Bill. de chance 25 0/0. — Synd. d'amor. 94 3/8 0. — D 3 1/2 1/2, 29 5/8 0. Contrib. de guerre, 000 0/0. Bill. du 16 6 1/2, 0 0/0 0. — Société de guerre, 000 0/0. — Rente et comp. 103 3/8. — Dito 1828 et 1829, 103 1/4 00. — C. H. 1831, 4833 98 7/8. — Dito ins. au gr. liv. 68 0/0. Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00. — Paus. nég. à L., 6 00 0/0. — Dan. m. à Lond., 00 0/0. — Rente franç. 78 3/4. — Rente perp. d'Espagne, 0 0/0. — Dito d'Amst., 00 0/0. — Dito à Londr., 3 1/2, 00 0/0 000. — Dito à Paris, 0 — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris 18 0000. — Bons cortés à Lond 00 0/0. — Coupons des con 0000. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliq. 98 7/8. — Act. Rot. 1^{re} levée, 000. — Dito 2^e levée, 00 — Lots de Pologne, 122 0/0 00. — Naples falcon, 00 0/0. Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 83 3/4 0. — Grec — Lots Prussiens 111 0/0.

Bourse d'Anvers du 27 juin.

Chang.	à courts jours.	à deux mois	à 3 m
Amsterdam	3/4 0/0 perte	A	
Londres.	12 1/4 1/4	P 12 05	
Paris.	47 5/16	A 47 0/00	46 7/8
Francfort.	35 15/16	35 13/16	P 35 9/16
Hambourg.	35 5/16	A 35 1/8	A 35

Escompte 4 1/2 0/0.

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 1/4 A. Idem différée, 43 3/4 0. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 0/0 00. Idem de 12 m 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. De active, 2 1/2. 00 0/0 P. Idem diff., 00 00. Rente red 88 1/4 A et 98 1/2 0/0. — Espagne. Guebhard, 43 3/8 et P. 10 perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem. perp Amsterdam, P. — Idem diff., 16 1/2 et P.

Cours après la Bourse.

La bourse a été très-animée au commencement sur hausse de Paris, de 1/4 sur les cortés et de 5/8 sur perpétuelles, par contre les Guebhard ont baissé de 1/4 pour 100; vers le milieu on a fléchi pour reprendre vers clôture, sur la nouvelle, dit-on, que Bilbao est débarrassé.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

500 balles café Brésil ord., de 32 à 33 c.

Arrivages au port d'Anvers, du 27 juin.

La goëlette anglaise Exile, c. Valck, v. de Messine, ch. fruits et soufre, pour M. Lemmé. Le bateau à vapeur anglais Attwood, c. Morfee, v. de Londres, avec passagers et diverses marchandises.

Bourse de Bruxelles, du 27 juin. — Belgique. Dette acti 54 1/2 P 0 Emprunt de 48 mill., 100 1/4 P — Actions de société générale (5) 840 0/0 0. Société de comm. de cette ville 148 3/4 P. Banque de Belgique (5) 109 0/0 P. Hollande. De active, 55 0/0 A — Espagne. Guebhard, 44 0/0 P. 00. Perp Anvers 4 p. 0/0. Id. Amsterdam 5 p. 0/0, 41 1/4 P — Id Paris 3 p. 0/0, 0 0/0 0. Cortés à Londres, 34 0/00 0. De différée, 16 3/4 P.

MARCHÉ DE HASSELT, du 26 juin.

From: Phect., 16-00 — Seigle, 11-20 — Orge, 9-80 — Sarrasin, 8 — Avoine, 7-80 — Genièvre, à 10 degr. 38. — Beurre, kilog. 1-4

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.